

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

—
*Direction générale
des collectivités locales*

—
Sous-direction des finances locales
et de l'action économique

—
Bureau des concours financiers de l'Etat

Circulaire du 4 juillet 2008 relative au déploiement de COLBERT-départemental pour la répartition des dotations de l'Etat

NOR : INTB0800128C

Référence : circulaire NOR/MCT/B/06/00056/C.

*Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales
à Mesdames et Messieurs les préfets de département de métropole et d'outre-mer.*

Par circulaire citée en référence, je vous informais du déploiement du premier volet de l'application COLBERT-départemental dédié à la collecte des informations nécessaires à la répartition de la dotation globale de fonctionnement.

Je vous rappelle que le système informatique COLBERT-départemental (collectivités, base d'estimation et de répartition) a pour finalité d'améliorer et d'uniformiser la gestion sur le territoire national de la répartition des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, au niveau central comme au niveau local, et de faciliter l'échange de données entre les préfetures et la direction générale des collectivités locales (DGCL). Il permet notamment d'assurer la collecte des données caractéristiques des collectivités territoriales nécessaires aux calculs effectués par la DGCL, le contrôle de ces données, la notification des dotations, et leur suivi dans le temps.

Dans la logique d'optimisation de la répartition des dotations de l'Etat, régulièrement affirmée par le comité des finances locales, la DGCL a entrepris une refonte de l'outil COLBERT-départemental. Le développement de cette nouvelle application permet une approche intégrée, plus conviviale, et offre de nouvelles fonctionnalités. Des progrès notables pour l'ensemble des acteurs territoriaux et centraux sont à attendre du déploiement global de ce nouvel outil.

COLBERT-départemental vous permet également, grâce à la fusion de COLBERT-Web et de l'application « Finances locales 2 » en une seule interface, d'accéder à une base de données complète, intégrant l'ensemble des données relatives aux dotations gérées sur le terrain. L'application permet en effet aussi bien la gestion des dotations calculées en centrale (DGF notamment) que celle des dotations gérées au niveau déconcentré (DGE, FCTVA,...).

Vous disposerez ainsi d'une vision claire de ces dotations et pourrez effectuer plus aisément votre fonction de conseil aux collectivités locales, grâce à la création d'un infocentre, accessible par le biais de requêtes simples et prédéfinies sur un historique de cinq années. COLBERT-départemental disposera enfin des fonctions actuelles d'édition des documents nécessaires à la notification des dotations. Ce nouvel outil intégré devrait simplifier les manipulations applicatives des bureaux de préfetures en charge des finances de l'Etat.

Calendrier du déploiement du module « diffusion » de l'application.

Depuis octobre 2006, COLBERT-départemental est utilisé pour la collecte, dans toutes les préfetures, des données nécessaires à la répartition des dotations de l'Etat. Il remplace ainsi l'application « COLBERT-Web ».

Dans une seconde étape, COLBERT-départemental servira à la notification et à la liquidation des dotations aux collectivités locales (fiches de notification, édition des arrêtés, transmission aux trésoreries...) et se substituera aux applications existantes (Finances locales 2 ou autre application). Ce second volet de l'application est actuellement expérimenté dans sept préfetures pilotes et sera étendu à l'ensemble des préfetures dès janvier 2009.

A cet effet, des actions de formation, prévues à l'attention des agents de votre préfeture, seront assurées par des formateurs issus du réseau des correspondants « concours financiers » de la DGCL et ayant à ce titre une connaissance concrète du métier exercé par les préfetures. Dans cette perspective et afin d'assurer une appropriation optimale du nouvel outil, je vous remercie de bien vouloir autoriser les agents concernés à participer aux stages organisés entre le 8 septembre et le 15 octobre, au niveau des délégations interdépartementales à la formation. Ces stages d'une durée de deux ou trois jours s'organisent comme suit :

- une journée dédiée au module « collecte » : cette session, s'adresse aux nouveaux agents des préfetures, qui n'ont pas reçu de formation au module « collecte » en 2006, ainsi qu'aux agents qui ont déjà suivi cette formation mais qui souhaitent un rappel sur son fonctionnement. La formation éventuelle des sous-préfetures pourrait se faire ultérieurement;

- deux journées dédiées au module « diffusion » : cette session, indispensable à la prise de connaissance du nouveau module, s'adresse aux agents qui ont en charge la notification des dotations de l'Etat ainsi que la gestion des dotations locales.

Enfin, je vous informe qu'un système d'aide à l'utilisateur (« help desk ») sera mis en place pour faciliter la mise en œuvre de cette application.

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur général des collectivités territoriales,
E. JOSSA

Pour toute information complémentaire sur ce projet, vous pouvez contacter :

- sur le déploiement du projet : Mme Villiers (Mélanie), chef du bureau des concours financiers de l'Etat à la DGCL, tél : 01 40 07 23 98 , melanie.villiers@interieur.gouv.fr ou M. Da-Silva (Victor), chef de section DGF, bureau des concours financiers de l'Etat, tél : 01 49 27 39 65, victor.da-silva@interieur.gouv.fr.
- sur la formation : Mme Migeon (Sophie), sous-direction du recrutement et de la formation, tél : 01 60 37 11 40, sophie.migeon@interieur.gouv.fr.
- sur les aspects informatiques : M. Barillet (Gérald), chef d'équipe Colbert, tél : 01 49 27 32 71, gerald.barillet@interieur.gouv.fr.